



Assemblée générale

Distr. générale
24 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Trente-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/62/512/Add.6), dans lequel sont présentées les prévisions de dépenses de cinq missions politiques spéciales : l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), le Représentant des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo et les budgets révisés pour 2008 relatifs à la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS). À l'occasion de cet examen, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements et des précisions supplémentaires.

2. Le Comité rappelle que dans sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a approuvé un crédit d'un montant de 403 910 100 dollars au titre des missions politiques spéciales, au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2008-2009. Ce montant reflète une réduction d'un montant de 200 150 000 dollars par rapport au montant total de 604 060 100 dollars proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir par. 16 de la section V de la résolution 62/238 de l'Assemblée générale). L'Assemblée générale a également approuvé les



budgets des 26 missions politiques spéciales présentés dans le rapport du Secrétaire général (A/62/512), d'un montant total de 386 587 300 dollars pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2008. Le solde non affecté des crédits prévus au titre des missions politiques spéciales pour 2008-2009 s'élève donc à 17 322 800 dollars.

3. Le Secrétaire général demande pour 2008 des ressources supplémentaires d'un montant brut de 56 652 000 dollars pour les cinq missions visées au paragraphe 1 ci-dessus. Compte tenu de la non-affectation du solde des crédits prévus au titre des missions politiques spéciales, au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2008-2009, dont le montant s'élève à 17 322 800 dollars, suite aux décisions prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238 (voir par. 2 ci-dessus), le Secrétaire général propose, conformément aux procédures prévues dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, d'ouvrir des crédits additionnels d'un montant de 34 528 100 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et d'un montant de 4 801 100 dollars au chapitre 35 (Contributions du personnel), ce montant devant être compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2008-2009.

4. **Le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations figurant dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/62/7/Add.29), et dans son rapport sur le renforcement du Département des affaires politiques (A/62/7/Add.32). Il souligne de nouveau la nécessité de se pencher sur les rôles et responsabilités distincts de tous les départements du Secrétariat, des commissions régionales, des fonds et programmes des Nations Unies, des organismes spécialisés et des autres acteurs compétents du système des Nations Unies, notamment les équipes de pays, et d'améliorer la coordination entre eux afin de gagner en efficacité et de réaliser des économies.**

5. **Les observations et recommandations du Comité sur les ressources nécessaires aux cinq missions politiques spéciales présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/62/512/Add.6) figurent dans les sections II à VII ci-dessous.**

II. Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur

A. Mandat et résultats attendus

6. Le rapport du Secrétaire général présente l'historique et l'évolution des activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur (A/62/512/Add.6, par. 2 à 8). Le Comité note que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité, dans une lettre datée du 21 novembre 2007, une proposition visant à proroger le mandat du Bureau de liaison temporaire de son Envoyé spécial jusqu'au 31 décembre 2008 et à convertir ce bureau en mission politique spéciale, compte tenu de la poursuite des pourparlers de paix en 2008 et des questions qui doivent encore être discutées dans le cadre du processus de paix (S/2007/19). Dans sa réponse datée du 6 décembre 2007

(S/2007/720), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil avait pris note de ses propositions.

7. Le Comité a été informé que les pourparlers de paix avaient repris le 31 janvier 2008 et que des progrès avaient été accomplis à la suite d'intenses négociations qui se sont conclues par la signature de plusieurs accords clefs qui nécessiteront l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Il a également été informé que les parties devaient se rencontrer de nouveau en mars 2008 et que l'Accord de paix définitif devrait être signé après cette rencontre. En outre, le Département des affaires politiques consulte actuellement d'autres départements du Secrétariat et des organismes des Nations Unies afin d'arrêter une approche cohérente du rôle de l'Organisation dans la période d'application de l'accord.

8. Le Comité note que l'Envoyé spécial et ses collaborateurs sont en consultation étroite avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), aux niveaux décisionnel et opérationnel, en ce qui concerne les questions touchant aux activités de la LRA dans la région, et que dans le cadre de leurs mandats et capacités respectifs, les deux missions apportent un appui au Bureau de l'Envoyé spécial dans les domaines de la logistique et de la sécurité (A/62/512/Add.6, par. 8).

B. Prévisions de dépenses

9. Le montant net des ressources nécessaires au Bureau de l'Envoyé spécial pour une période d'un an prenant fin le 31 décembre 2008 s'élève à 2 536 600 dollars (montant brut : 2 738 400 dollars). Le Comité note qu'en 2007, les ressources nécessaires à l'Envoyé spécial ont été financées en vertu des dispositions de la résolution 60/249 de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2006-2007. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/62/512/Add.6), les ressources nécessaires au fonctionnement du Bureau en 2007 se sont montées à 746 300 dollars. Leur augmentation s'explique par le renouvellement et la prorogation du mandat du Bureau de l'Envoyé spécial pour une année complète, l'établissement du Bureau en tant que mission politique spéciale et le renforcement proposé aux fins du maintien de l'engagement dans le processus de paix.

1. Personnel civil

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes initialement approuvés pour 2007 ^a	s.o.	
Postes vacants au 29 février 2008	s.o.	
Postes proposés pour 2008	10	1 SGA; 1 D-1; 2 P-5; 1 P-4; 1 P-3; 1 SM; 1 GS; 2 AL
Nouveaux postes	10	1 SGA; 1 D-1; 2 P-5; 1 P-4; 1 P-3; 1 SM; 1 GS; 2 AL
Suppressions		

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Transferts		
Reclassements		

^a En 2007, les dépenses relatives à ces postes ont été financées en vertu des dispositions de la résolution 60/249 de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires.

2. Observations et recommandations sur les postes

10. Les ressources demandées au titre du personnel civil à (1 471 000 dollars) permettraient de financer les 10 postes civils proposés (8 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 2 postes d'agent recruté sur le plan national). Un taux de vacance de poste de 10 % a été retenu aux fins des calculs. Le Comité note que l'Envoyé spécial est le chef de la mission et que le poste qu'il occupe, au rang de Secrétaire général adjoint, est régi par les dispositions des contrats-cadres pour une période de neuf mois, ce qui correspond à la période maximale sur un an pour ce type de contrat. On trouvera ci-après une présentation succincte des autres postes proposés. Pour plus de détails, on se reportera aux paragraphes 14 à 22 du rapport du Secrétaire général (A/62/512/Add.6) :

a) Un poste D-1 pour le chef du Bureau de liaison de Kampala, chargé de contrôler et de coordonner les analyses et les rapports concernant les événements importants qui se produisent dans la région et ont trait au processus de paix, de représenter l'Envoyé spécial aux plus hauts niveaux, selon les besoins, et de superviser les activités du Bureau et de son personnel;

b) Un poste P-5 pour un conseiller politique principal chargé de fournir des conseils et une assistance politiques à l'Envoyé spécial à l'appui de l'ensemble de ses activités dans la région et de le tenir informé de toutes les activités pertinentes menées au Siège de l'Organisation et au sein du système des Nations Unies;

c) Un poste P-5 pour un conseiller militaire principal chargé de tenir l'Envoyé spécial pleinement informé de la situation sur le plan militaire et sur le plan de la sécurité dans la région, de le conseiller sur l'accord de cessez-le-feu et sur les aspects du processus de paix ayant trait à la sécurité et de se tenir en contact avec les composantes militaires de la MONUC et de la MINUS et les autres parties prenantes dans la région;

d) Un poste P-4 pour un juriste chargé de fournir à l'Envoyé spécial des conseils juridiques sur tous les aspects du mandat, sur les questions relatives à la Constitution et à la législation nationales lorsqu'elles ont une incidence sur le processus politique, et sur toutes les questions concernant le processus de paix de Djouba, l'Accord sur la responsabilité et la réconciliation et la mise en œuvre du programme;

e) Un poste P-3 pour un spécialiste des questions politiques chargé d'aider le chef du Bureau à suivre et à analyser les faits nouveaux dans le pays et la région liés au processus de paix et aux activités de la LRA;

f) Un poste de fonctionnaire des finances et de l'administration (agent du Service mobile) chargé de fournir un appui administratif et logistique aux principales activités du Bureau, en collaboration avec la MONUC, la MINUS et le Département de l'appui aux missions;

g) Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)];

h) Deux postes d'agent local, pour un assistant administratif/de bureau et un chauffeur, respectivement.

11. Le Comité a été informé qu'en raison de la reprise des pourparlers en janvier 2008, les postes de conseiller militaire principal et de conseiller politique principal étaient actuellement financés en vertu des procédures relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires. **Afin d'appuyer les efforts accomplis par l'Envoyé spécial pour faciliter les négociations et soutenir l'application de l'accord de paix durant la présente phase critique, le Comité consultatif recommande que les postes proposés pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général soient approuvés.**

3. Dépenses opérationnelles

12. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour 2008 s'élève à 1 065 500 dollars, dont 241 900 dollars au titre des dépenses non renouvelables, en vue de l'acquisition de cinq véhicules tout terrain (120 800 dollars), de matériel pour les installations et des infrastructures, notamment un groupe électrogène, du matériel de climatisation, du mobilier et du matériel de bureau et des extincteurs (75 000 dollars), de matériel informatique (27 600 dollars) et de matériel de transmissions (18 500 dollars).

13. Le Comité note que le Bureau de l'Envoyé spécial à Kampala se trouve dans les locaux du Bureau de liaison de la MONUC. Le partage des locaux avec la MONUC a été décidé afin de faciliter la collaboration et de réduire les coûts. Le service d'appui de l'Envoyé spécial à Djouba se trouve quant à lui dans les locaux de la MINUS afin de réduire les coûts liés aux locaux et au matériel divers, y compris le matériel informatique et le mobilier de bureau, et à la sécurité.

14. Le Comité note également qu'un montant de 293 800 dollars est prévu au titre des transports aériens, en vue de la location d'un avion et des frais connexes. Il a été informé que la location d'un avion s'imposait en raison du manque de fiabilité des liaisons aériennes commerciales et de la rareté des vols dans la sous-région, ce qui pourrait empêcher l'Envoyé spécial de mener ses consultations en temps utile.

15. **Le Comité recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles soient approuvées.**

III. Représentant des Nations Unies auprès du Conseil international consultatif et de contrôle

16. Le Comité note que le Conseil de sécurité a très récemment prorogé le mandat du Conseil international consultatif et de contrôle jusqu'au 31 décembre 2008 (voir résolution 1790 (2007) du Conseil).

17. Les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses du Représentant des Nations Unies auprès du Conseil international, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, sont estimées à 64 600 dollars. Ce montant permettrait de financer les frais de voyage du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses suppléants/conseillers lorsqu'ils se rendent aux réunions du Conseil (42 600 dollars), et les dépenses afférentes à l'organisation d'une réunion à New York

(22 000 dollars) (A/62/512/Add.6, par. 27). Le Conseil devrait tenir trois réunions en 2008 (à Washington, Amman et New York).

18. Le Comité a été informé que le Contrôleur exercerait les fonctions de représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international en 2008, d'où une diminution des dépenses de l'ordre de 97 900 dollars par rapport au montant des ressources approuvées pour 2007. Le Comité rappelle que les ressources prévues pour 2007 correspondaient aux traitements et dépenses communes de personnel du Représentant du Secrétaire général engagé en vertu d'un contrat-cadre pour une période maximale de 80 jours et d'un assistant spécial auprès du Représentant (P-4) pendant une période de six mois en 2007 (A/61/640/Add.1, par. 22). **Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour le Conseil international consultatif et de contrôle soient approuvées.**

IV. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo

A. Mandat et résultats prévus

19. Aux paragraphes 28 à 38 de son rapport (A/62/512/Add.6), le Secrétaire général présente l'historique, le mandat, l'évolution et l'état d'avancement des activités du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo.

20. Le Comité note que les faits nouveaux qui se sont produits récemment, après l'élaboration du budget, ont rendu désuète la présentation qui figure dans le rapport du Secrétaire général. Il note que le Secrétaire général avait indiqué que, dans la mesure où l'on ne savait pas très bien quelle serait l'issue du processus de détermination du statut futur du Kosovo, le Bureau de l'Envoyé spécial comptait maintenir un effectif minimum pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2008, de sorte que l'Organisation soit représentée dans toute négociation, et que des orientations et des éclaircissements seraient donnés sur la proposition de règlement ou sur certains de ses éléments, selon qu'il conviendra, le mois suivant étant consacré à la liquidation du Bureau (A/62/512/Add.6, par. 38).

B. Prévisions de dépenses

21. Le montant net des dépenses prévues au titre du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo s'élève à 620 800 dollars (montant brut : 707 100 dollars), comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/62/512/Add.6); il couvrirait les dépenses afférentes à la phase opérationnelle de trois mois allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2008 (566 400 dollars) et à la phase de liquidation du Bureau pendant la période d'un mois allant du 1^{er} au 30 avril 2008 (54 400 dollars). Les crédits demandés pour 2007 s'élevaient à 6 727 700 dollars. La réduction de 6 106 900 dollars des dépenses prévues s'explique par le fait que la durée de l'exercice relatif à la phase opérationnelle et à la phase de liquidation pour 2008 a été raccourcie.

1. Personnel civil

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes initialement approuvés pour 2007	53	1 SGA, 1 SSG, 4 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 5 P-3, 19 SM, 16 GS
Postes vacants au 29 février 2008	S.O.	
Postes proposés pour 2008	11 ^a	1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 5 GS
Nouveaux postes	–	–
Suppressions	42	2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 19 SM, 11 GS
Transferts	–	–
Reclassements	–	–

^a Trois de ces postes [1 P-5 et 2 GS (AC)] devraient être maintenus du 1^{er} au 30 avril 2008, pour former une équipe de liquidation de la Mission.

2. Observations et recommandations concernant les postes

22. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil, soit 409 100 dollars par rapport aux crédits de 4 680 400 dollars ouverts pour 2007, tient compte du fait que l'effectif total a été ramené à 11 fonctionnaires, soit une réduction de 42 postes, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2008. Trois de ces postes [1 P-5 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] devraient être maintenus pendant un mois supplémentaire, jusqu'au 30 avril 2008, aux fins des activités de liquidation de la Mission. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'accepter la proposition du Secrétaire général.**

3. Dépenses de fonctionnement

23. Les dépenses prévues au titre du fonctionnement du Bureau, soit 211 700 dollars, représentent une diminution de 1 835 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2007. Cet écart s'explique essentiellement par la réduction du nombre de postes et du montant des ressources opérationnelles nécessaires pour l'exercice raccourci prévu pour le budget de fonctionnement et pour la phase de liquidation (voir par. 21 ci-dessus). Ayant demandé des éclaircissements au sujet des crédits demandés pour les transports aériens (11 500 dollars), le Comité a été informé qu'aucun voyage n'avait été effectué au Kosovo en janvier et février, ni n'était prévu en mars, en l'absence de directives supplémentaires de la part du Conseil de sécurité sur la marche à suivre au Kosovo. Le Comité a également été informé du fait qu'il était prévu que deux fonctionnaires du Bureau se rendent au Kosovo du 11 au 16 mars pour mener des consultations avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo sur les questions ayant trait à la fermeture du Bureau.

24. Le Comité note qu'au paragraphe 33 de son rapport (A/62/512/Add.6), le Secrétaire général indique que le pays hôte continuera de mettre des bureaux à la disposition du Bureau jusqu'à la fin du mandat de celui-ci. Le Comité a été informé que le mémorandum d'accord entre le Bureau et l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime était non limité dans le temps et serait donc en vigueur jusqu'à ce que le Bureau cesse d'exister.

25. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des dépenses de fonctionnement du Bureau.

V. Mission des Nations Unies au Népal

A. Mandat et résultats escomptés

26. Le Comité rappelle que, dans sa résolution 1740 (2007), le Conseil de sécurité a décidé d'établir, pour une période de 12 mois, la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), dont le mandat est décrit au paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général (A/62/512/Add.6). Le Comité constate que les événements survenus en 2007 ont abouti à deux reprises (en juillet, puis en novembre) au report de l'élection des membres de l'Assemblée constituante. Néanmoins, un accord signé le 23 décembre 2007 a notamment permis de fixer une nouvelle date pour les élections, à savoir le 12 avril 2008. Le Secrétaire général ayant porté à sa connaissance la demande du Gouvernement népalais visant à prolonger le mandat de la MINUNEP pour une durée de six mois à compter du 23 janvier 2008 (S/2007/789), le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 1796 (2008), de prolonger de six mois le mandat de la Mission.

27. Aux paragraphes 48 à 58 de son rapport (A/62/512/Add.6), le Secrétaire général fournit des informations sur les activités de la Mission, notamment dans divers domaines de coopération entre la Mission et l'Équipe de pays des Nations Unies. Le Comité constate que la Mission bénéficie des conseils techniques du Département des affaires politiques et de l'appui opérationnel du Département de l'appui aux missions (ibid., par. 55).

28. Le Comité note que le Secrétaire général a estimé que, compte tenu de la nature du mandat de la MINUNEP, l'avenir de la Mission dépend en grande partie de la date à laquelle se tiendra l'élection de l'Assemblée constituante. Si celle-ci se tient en avril 2008, la composante électorale de la Mission pourra être retirée progressivement d'ici à la fin du mandat actuel (juillet 2008). La durée des autres composantes de la Mission, en particulier celle chargée de la surveillance des armements et du personnel armé, devrait être déterminée en consultation avec le Gouvernement népalais (A/62/512/Add.6, par. 58).

B. Prévisions de dépenses

29. Le montant total net des dépenses prévues pour la Mission des Nations Unies au Népal pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 est estimé à 56 414 500 dollars (montant brut : 60 018 500 dollars). À cet égard, le Comité rappelle que, dans sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 16 117 800 dollars pour couvrir les dépenses relatives à un mois de fonctionnement et six mois de liquidation de la Mission. Toutefois, conformément à la résolution 1796 (2008) du Conseil de sécurité, les hypothèses retenues pour la planification ont été modifiées. Le budget proposé par le Secrétaire général dans son rapport (A/62/512/Add.6) prévoit des crédits de 43 933 600 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pendant une période de sept mois allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2008, suivie par une phase de liquidation de cinq mois allant du 1^{er} août au 31 décembre 2008 pour laquelle le montant des dépenses est estimé à 12 480 900

dollars. Au vu des crédits déjà ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238 pour le fonctionnement de la MINUNEP (16 117 800 dollars), le montant des crédits supplémentaires demandés pour la Mission s'élèverait à 40 236 700 dollars.

30. Le Comité a été informé que le budget révisé tient compte de l'expérience acquise et des enseignements tirés de l'exercice 2007 et des réalisations de la Mission, comme en témoignent le fait que certains postes soient désormais réservés à des fonctionnaires recrutés sur le plan national, le transfert de postes vers des secteurs où les besoins en effectifs avaient été initialement sous-estimés, le regroupement des fonctions et le recrutement de consultants spécialistes des questions électorales chargés de fournir à la Commission électorale des conseils techniques à court terme.

31. Les crédits demandés permettraient de couvrir les dépenses relatives au personnel militaire et de police (3 092 000 dollars), y compris les dépenses prévues au titre de 155 observateurs militaires et 7 conseillers pour les questions de police, les dépenses relatives au personnel civil (25 476 700 dollars), soit 887 postes (263 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 385 agents recrutés sur le plan national et 239 Volontaires des Nations Unies), et les dépenses de fonctionnement (27 845 800 dollars). Ces prévisions accusent une diminution nette de 32 407 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2007, essentiellement due à la réduction des dépenses relatives au fonctionnement (31 870 200 dollars) et au personnel militaire et de police, contrebalancée par une augmentation des dépenses relatives au personnel civil (1 675 400 dollars).

1. Personnel civil

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes initialement approuvés pour 2007	918	1 SGA, 1 SSG, 7 D-1, 16 P-5, 41 P-4, 102 P-3, 12 P-2, 91 SM, 258 VNU, 49 AN, 340 AL
Postes vacants au 29 février 2008	159	3 D-1, 2 P-5, 14 P-4, 20 P-3, 2 P-2, 16 SM, 45 VNU, 2 AN, 55 AL
Postes proposés pour 2008	887	1 SGA, 1 SSG, 7 D-1, 16 P-5, 43 P-4, 83 P-3, 13 P-2, 99 SM, 239 VNU, 61 AN, 324 AL
Nouveaux postes	15	1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 12 AN
Suppressions	46 ^a	8 P-3, 3 SM, 19 VNU, 16 AL
Transferts	33	3 SM, 28 AL, 2 VNU
Reclassements	12	1 P-3 à P-4, 11 P-3 à SM

^a L'ensemble des 887 postes seront progressivement supprimés d'ici à la fin de 2008; le personnel des services organiques sera rapatrié après juillet 2008 et le personnel administratif restant sera progressivement retiré pendant la phase de liquidation allant du 1^{er} août au 31 décembre 2008.

2. Observations et recommandations concernant les postes

32. Les dépenses de personnel prévues pour 2008 (25 476 700 dollars) tiennent compte de la diminution nette de 31 postes prévue pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 (voir le tableau ci-dessus). Ces dépenses prennent en considération la création de 15 postes (3 fonctionnaires recrutés sur le plan

international et 12 agents recrutés sur le plan national) (voir les paragraphes 33 à 37 ci-dessous), contrebalancée par la suppression proposée de 46 postes (voir le tableau ci-dessus). Deux reclassements sont également proposés (voir les paragraphes 38 et 39 ci-dessous), de même que plusieurs transferts entre sections, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/62/512/Add.6). Le tableau des effectifs de la MINUNEP qui figure dans ledit rapport présente les changements qu'il est proposé d'apporter progressivement aux effectifs. Le Comité note qu'il est prévu de supprimer progressivement les services organiques de la Mission d'ici à la fin de juillet 2008 et que le personnel administratif restant sera progressivement retiré pendant la phase de liquidation allant du 1^{er} août au 31 décembre 2008. Un taux de vacance de postes de 20 % pendant la phase opérationnelle et de 10 % pendant la phase de liquidation a été appliqué pour le calcul des besoins en matière de personnel recruté sur le plan international. Des taux de vacance de postes de 15 % et 20 %, respectivement, ont été appliqués pour évaluer les besoins en personnel recruté sur le plan national et en Volontaires des Nations Unies.

33. Le Comité se demande s'il est opportun de proposer de nouveaux postes au stade actuel, compte tenu surtout du nombre de postes vacants indiqués dans le tableau ci-dessus et des délais de recrutement habituels. Le Comité appelle par ailleurs l'attention sur le fait que les élections doivent avoir lieu à la mi-avril et que la Mission prévoit ensuite de supprimer complètement ses services organiques d'ici à la fin de juillet 2008. Le Comité a été informé que le délai moyen de recrutement pour les candidats externes présélectionnés était d'environ huit semaines à partir du jour où le directeur de programme reçoit la liste des candidatures à examiner, et d'environ cinq semaines pour les candidats internes présélectionnés. **Compte tenu de ces observations, le Comité recommande que certains des nouveaux postes proposés soient pourvus en procédant à des transferts et en utilisant avec souplesse les postes vacants.**

Nouveaux postes

34. Il est proposé de créer deux postes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général : un poste d'interprète (P-2) et un poste d'assistant pour la lutte contre le VIH/sida (administrateur recruté sur le plan national) (A/62/512/Add.6, par. 68 et 69). Le Comité note qu'un poste d'interprète recruté sur le plan international est demandé, sachant qu'en 2007 la demande en matière de traduction a largement dépassé les prévisions et compte tenu du caractère sensible des questions abordées lors des consultations de haut niveau. **Le Comité reconnaît qu'un poste d'interprète (P-2) est nécessaire, conformément à la proposition du Secrétaire général, et estime que ce poste devrait être pourvu en utilisant les capacités existantes ou au moyen d'un transfert. En revanche, le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste supplémentaire d'assistant pour la lutte contre le VIH/sida (administrateur recruté sur le plan national) à ce stade tardif du mandat de la Mission.**

35. Il est proposé de créer un poste (P-4) dont le titulaire exercerait les fonctions d'administrateur affecté à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (ibid., par. 72). Le Comité note que les directives de l'ONU relatives aux opérations de maintien de la paix imposent aux missions de prévoir dans leur budget l'affectation de personnel permanent à ces fonctions. Toutefois, le Comité a été informé que ces directives ont un caractère discrétionnaire et non obligatoire pour les missions politiques spéciales. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de ne pas approuver le poste d'administrateur affecté à la Cellule d'analyse conjointe de**

la Mission (P-4) étant donné qu'il est prévu de rapatrier le personnel des services organiques d'ici à la fin de juillet 2008.

36. Il est proposé de créer 11 postes (administrateurs recrutés sur le plan national) au Bureau des affaires civiles : 10 postes de fonctionnaire chargé du dialogue et de l'observation et un poste de spécialiste de questions sociales (ibid., par. 76 à 79). Les 10 postes de fonctionnaire chargé du dialogue seraient répartis entre les bureaux régionaux et le quartier général de la Mission pour remplacer les cinq fonctionnaires recrutés sur le plan international et les cinq Volontaires des Nations Unies dont il est proposé de supprimer les postes, conformément à la stratégie de la Mission visant à réserver un plus grand nombre de postes à des fonctionnaires recrutés sur le plan national et à renforcer ainsi les capacités du pays. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver les 10 postes de fonctionnaire chargé du dialogue et de l'observation (administrateurs recrutés sur le plan national) proposés pour remplacer les postes existants de fonctionnaire recruté sur le plan international, compte tenu de l'importance que revêt le renforcement des capacités, et le poste de spécialiste de questions sociales (administrateur recruté sur le plan national), sachant que le titulaire serait plus particulièrement chargé des activités menées à l'échelle nationale portant sur les questions d'inclusion sociale dans le cadre du processus de paix.**

37. Il est proposé de créer un poste de médecin fonctionnaire (P-3) à la Section des services médicaux (ibid., par. 81 et 82). **Compte tenu du fait que les activités opérationnelles de la Mission ne devraient être maintenues que jusqu'à la fin de juillet 2008, le Comité recommande à l'Assemblée générale de ne pas approuver la création de ce poste. Les fonctions correspondantes devraient être assumées au moyen des capacités existantes.**

Reclassements

38. Il est proposé de reclasser de P-3 à P-4 le poste d'assistant spécial du Sous-Secrétaire général (ibid., par. 70). Cette proposition tient compte du niveau de responsabilité associé à ce poste et du niveau d'ancienneté requis pour mener à bien les tâches correspondantes, ainsi que de l'expérience acquise lors de l'exercice précédent. **Le Comité n'a pas d'objection à ce que l'Assemblée générale accepte la proposition visant à reclasser le poste d'assistant spécial du Sous-Secrétaire général.**

39. Il est proposé de convertir 11 postes de P-3 en postes d'agent du Service mobile : un poste de fonctionnaire chargé des réclamations à la Section de la gestion du matériel (ibid., par. 83), cinq postes à la Section de soutien logistique (ibid., par. 91), cinq postes à la Section de la sécurité (ibid., par. 90). La Mission propose de convertir ces postes compte tenu de l'expérience acquise et sachant que les fonctions concernées sont mieux exercées par un agent du Service mobile. **Le Comité accepte la proposition visant à convertir ces 11 postes en postes d'agent du Service mobile.**

3. Dépenses de fonctionnement

40. Le montant des crédits demandés pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la MINUNEP s'élève à 27 845 800 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Ce montant correspondant à une diminution de 31 870 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2007, essentiellement due à une réduction des besoins en matière d'équipement et de matériel par rapport à 2007. Le

Comité note que les crédits demandés comprennent un montant de 942 200 dollars au titre des dépenses non renouvelables. Il s'agit essentiellement de dépenses prévues au titre de l'achat de matériel informatique (659 400 dollars) et des installations et infrastructures (166 000 dollars). Le Comité a été informé que, du fait de l'instabilité des sources d'énergie et de la fréquence des coupures d'électricité, certains équipements (ordinateurs de bureau, écrans et ordinateurs portatifs) étaient tombés en panne prématurément et devaient désormais être remplacés. **Au vu des explications fournies, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver ces dépenses et de prendre les mesures voulues pour atténuer les risques de ce type à l'avenir.**

VI. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

A. Mandat et résultats attendus

41. Les paragraphes 92 à 113 du rapport du Secrétaire général contiennent des renseignements généraux sur la situation en Somalie et sur le mandat du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), ses activités actuelles et les relations qu'il entretient avec les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres entités. Le Comité rappelle que, dans sa lettre datée du 24 décembre 2007 (S/2007/762), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'il évaluerait les mesures complémentaires à prévoir pour donner au Bureau les moyens de s'acquitter de sa tâche élargie, y compris la possibilité de le transférer de Nairobi à Mogadiscio et toutes mesures de sécurité à prévoir en vue du transfert, comme le Conseil l'avait demandé dans sa résolution 1772 (2007), et que, dans ce contexte, il élaborait un budget révisé qui serait prêt au premier trimestre de 2008. Le Président du Conseil a fait savoir ultérieurement au Secrétaire général (S/2007/763) que les membres du Conseil avaient pris note des éléments d'information et de l'intention qui étaient exposés dans sa lettre.

42. Le Comité note que, pour des raisons de sécurité, le Bureau n'a pas pu se réinstaller en Somalie en 2007. Quatre des cinq antennes envisagées à l'intérieur du pays (Baidoa, Mogadiscio, Kismayo et Hargeysa) ont été créées, avec la présence d'un agent recruté sur le plan national dans chacune d'elle. Il est prévu de les renforcer graduellement. Le Comité a été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité avait été prié d'évaluer les conditions de sécurité en Somalie pour qu'une réinstallation progressive puisse être planifiée.

43. Le Comité note en outre qu'au paragraphe 1 de sa résolution 1801 (2008), le Conseil de sécurité a décidé de renouveler l'autorisation accordée aux États membres de l'Union africaine de maintenir une mission (l'AMISOM) en Somalie pendant une nouvelle période de six mois pour s'acquitter du mandat défini au paragraphe 9 de sa résolution 1772 (2007). Au paragraphe 6, le Conseil a indiqué par ailleurs qu'il attendait avec intérêt le rapport que le Secrétaire général devait lui présenter, portant notamment sur des options spécifiques permettant de renforcer la capacité du Bureau d'apporter un appui complémentaire au déploiement intégral de l'AMISOM et de préparer le déploiement éventuel d'une force de maintien de la paix des Nations Unies pour remplacer l'AMISOM. Le Comité note que le Secrétaire général a répondu à cette demande (voir S/2008/178).

B. Ressources nécessaires

44. Le Comité rappelle que les prévisions de dépenses afférentes au Bureau des Nations Unies pour la Somalie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 figuraient dans le rapport antérieur du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/62/512 et Add.3). Compte tenu des faits nouveaux exposés plus haut, le Secrétaire général a présenté des prévisions révisées pour le Bureau pour cette période (A/62/512/Add.6).

45. Le Comité rappelle que, par sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a alloué des crédits d'un montant de 7 841 600 dollars au Bureau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 sur la base des propositions du Secrétaire général (voir A/62/512 et Add.3 et par. 41 ci-dessus). Le total net du budget révisé du Bureau pour cette période s'élève à 16 233 800 dollars (soit une augmentation de 9 473 900 dollars par rapport au montant approuvé pour 2007). Compte tenu des crédits déjà approuvés dans la résolution 62/238, des ressources additionnelles d'un montant de 8 392 200 dollars seraient nécessaires.

46. Le projet de budget révisé présenté pour 2008 permettrait de financer les dépenses de personnel civil (7 105 300 dollars) pour un effectif de 72 personnes (44 agents recrutés sur le plan international, 28 sur le plan national) et les dépenses opérationnelles (9 128 500 dollars).

1. Personnel civil

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes initiaux approuvés pour 2007	39	1 SGA; 1 D-1; 3 P-5; 5 P-4; 4 P-3; 6 SM; 4 GS; 7 AN; 8 AL
Postes vacants au 29 février 2008	7	1 D-1; 3 SM; 3 AN
Postes proposés pour 2008	72	1 SGA; 1 D-2; 1 D-1; 7 P-5; 9 P-4; 9 P-3; 12 SM; 4 GS; 12 AN; 16 AL
Nouveaux postes	32	4 P-5; 4 P-4; 5 P-3; 6 SM; 5 AN; 8 AL
Suppressions	–	
Transferts	–	
Reclassements	1	De D-1 à D-2

2. Observations et recommandations sur les postes

47. Le montant prévu pour les dépenses de personnel (7 105 300 dollars) doit permettre de financer un effectif de 72 postes (32 postes en plus), dont 44 postes d'agent recruté sur le plan international (28 administrateurs, 12 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux) et 28 postes d'agent recruté sur le plan national (12 administrateurs et 16 agents locaux) (voir par. 48 à 57 ci-dessous). Il est également proposé de procéder à un reclassement (voir par. 58 ci-dessous). Le Comité note que le montant susmentionné correspond à des dépenses prévues pour une période de six mois à Nairobi et une autre période de six mois à Mogadiscio. Il a été précisé que les prévisions ont été ajustées en fonction des vacances de postes en appliquant un taux de 4 % ou 20 % au personnel international et 3 % ou 8 % aux

agents recrutés sur le plan national, respectivement pour les postes existants et nouveaux postes.

Postes nouveaux

48. Il est proposé de créer quatre postes (1 P-5, 1 P-3, 2 SM) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, comme suit :

a) Un poste d'administrateur P-5 pour un juriste (A/62/512/Add.6, par. 119);

b) Un poste d'agent du Service mobile pour un assistant juridique et administratif (ibid., par. 120);

c) Un poste d'administrateur P-3 pour un fonctionnaire de l'information (ibid., par. 121 et 122);

d) Un poste d'agent du Service mobile pour un agent de protection rapprochée (ibid., par. 123).

49. Il est proposé de créer sept postes (1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 1 SM, 2 AN) au Bureau des affaires politiques, comme suit (ibid., par. 125) :

a) Un poste D-1 pour le chef du Bureau des affaires politiques;

b) Cinq postes d'administrateur (1 P-4, 2P-3, 2 AN) pour des spécialistes des questions politiques;

c) Un poste d'agent du Service mobile pour un assistant administratif.

50. Il est proposé de créer deux postes (1 P-3 et 1 AN) au sein du Groupe du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour des spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (ibid., par. 126).

51. Il est proposé de créer deux postes au sein du Groupe des droits de l'homme pour un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5) et un assistant aux droits de l'homme (agent local) (ibid., par. 127 à 129).

52. Il est proposé de créer deux postes au sein du Groupe des affaires humanitaires et des questions de développement pour un spécialiste hors classe des affaires humanitaires et des questions de développement (P-5) et un spécialiste des affaires humanitaires et des questions de développement (administrateur recruté sur le plan national) (ibid., par. 130 et 131).

53. Il est proposé de créer deux postes (1 P-4 et 1 P-3) au sein du Groupe des affaires civiles et électorales (ibid., par. 132 et 133).

54. Il est proposé de créer deux postes (1 P-4 et 1 AN) au sein du Groupe de l'égalité des sexes (ibid., par. 134 et 135).

55. Il est proposé de créer 11 postes (1 P-5, 1 P-4, 3 SM, 6 AL) pour renforcer l'administration du Bureau, compte tenu de l'accroissement des effectifs et de l'élargissement du mandat. Ces postes sont les suivants :

a) Un poste d'administrateur P-5 pour un fonctionnaire d'administration hors classe (ibid., par. 137);

b) Un poste d'agent du Service mobile pour un technicien des transmissions (ibid., par. 138);

- c) Un poste d'agent du Service mobile pour un agent de sécurité (ibid., par. 139);
- d) Quatre postes d'agent local pour des chauffeurs (ibid., par. 142);
- e) Deux postes d'agent local pour des assistants administratifs (ibid., par. 140 et 141);
- f) Deux postes pour un groupe des finances qui serait créé au sein du Bureau : un poste de chef du Groupe des finances (P-4) et un poste de caissier (agent du Service mobile) (ibid., par. 143 à 146). Le Bureau fait actuellement appel au PNUD pour la gestion de ses fonds. Afin de réduire les retards qu'il subit dans la gestion et l'administration de ses ressources, il est proposé de créer un service financier spécifique. Les deux postes supplémentaires proposés seraient ajoutés à deux postes de fonctionnaire des finances (1 poste P-3, 1 poste d'agent du Service mobile) déjà inscrits à la rubrique Administration l'administration des finances (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et à deux postes d'assistant financier (agent local) qui correspondraient à des postes existants dont les fonctions seraient modifiées (ibid., par. 146).

56. Le Comité note que le Secrétaire général estime que les évolutions récemment observées en Somalie offrent à l'Organisation des Nations Unies une occasion exceptionnelle de renforcer son appui politique au processus de paix. Mais il est aussi conscient de la complexité des conditions de sécurité sur le terrain, qui fait obstacle à la réinstallation du Bureau en Somalie pour le moment. Compte tenu de l'expérience de 2007, il est donc difficile, à ce stade, de déterminer à quel moment le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe pourront quitter Nairobi pour se réinstaller en Somalie. Comme on l'a dit au paragraphe 42 ci-dessus, le Département de la sûreté et de la sécurité a été prié d'évaluer les conditions de sécurité dans le pays et il faudra tenir compte des résultats de cette évaluation pour le transfert progressif envisagé. À ce propos, le Comité souligne la nécessité d'assurer la sécurité et la protection du personnel des Nations Unies et de veiller à ce que les conditions soient favorables pour qu'il puisse accomplir ses tâches. Il compte que la structure de la Mission sera gardée à l'étude en tenant compte de l'expérience acquise. Il demande que le recrutement de nouveaux agents fasse l'objet d'une évaluation en fonction des conditions de sécurité en Somalie et que leur déploiement soit planifié sur la base des besoins opérationnels.

57. Le Comité n'élève pas d'objection aux propositions budgétaires du Secrétaire général. Toutefois, compte tenu des observations formulées au paragraphe 56 ci-dessus, il pense qu'il est peu probable que les ressources demandées soient intégralement utilisées. Il recommande que le Secrétaire général communique directement à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera son rapport, tous les renseignements actualisés dont il pourrait disposer sur les ressources financières nécessaires pour 2008, afin de permettre à l'Assemblée générale de prendre une décision en pleine connaissance de cause.

Reclassement

58. Il est proposé de reclasser le poste D-1 de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général au niveau D-2 (voir A/62/512/Add. 6, par. 124). Compte tenu des raisons invoquées à l'appui de la demande de reclassement, le Comité recommande que la proposition du Secrétaire général soit approuvée.

3. Dépenses opérationnelles

59. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 s'élève à 9 128 500 dollars. Le Comité note que cette somme comprend un montant de 2 695 400 dollars correspondant à des dépenses non renouvelables inscrites, pour la plupart, à la rubrique Matériel de transmissions (1 481 600 dollars) et afférentes à l'achat de matériel de télécommunications par satellite et de téléphonie pour l'établissement d'un réseau de télécommunications en Somalie. S'étant renseigné à ce sujet, il a appris que la nécessité d'un réseau de télécommunications plus performant était dictée par des considérations de sécurité, en vertu desquelles les normes minimales de sécurité opérationnelle doivent être respectées pour tous les mouvements de personnel. Par ailleurs, les réseaux mobiles ne sont pas fiables et la confidentialité des communications est un facteur important dans un tel contexte. Un montant de 542 000 dollars est également inclus pour l'achat d'une berline, de deux véhicules blindés et de 12 véhicules à quatre roues motrices devant être utilisés à Nairobi et en Somalie (fret compris).

60. Des ressources d'un montant de 1 953 200 dollars sont demandées au titre des transports aériens. Le Comité a été informé qu'il n'existe pas de compagnie aérienne commerciale fiable ou agréée par l'Organisation des Nations Unies qui opère en Somalie ou assure des liaisons vers ce pays, et qu'il est donc nécessaire d'utiliser des appareils de l'ONU. En outre, on prévoit que le Représentant spécial du Secrétaire général se rendra au moins deux fois par mois en Somalie, généralement à bref délai, et que, du fait de l'expansion prévue de l'UNPOS, le nombre des fonctionnaires qui effectueront des voyages à destination et en provenance de ce pays augmentera. Les dépenses de location d'avions et les frais connexes (1 756 800 dollars) ont été calculés sur la base des prévisions établies pour quatre vols hebdomadaires à destination de la Somalie, avec une durée moyenne de cinq heures pour chaque vol. **Le Comité pense néanmoins qu'il serait possible de réaliser quelques économies si le Bureau est finalement réinstallé en Somalie.**

61. **Le Comité recommande que la proposition du Secrétaire général soit approuvée (voir également par. 57 ci-dessus).**

VII. Recommandation

62. **S'agissant des décisions que le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de prendre, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 147 de son rapport (A/62/512/Add.6), le Comité consultatif recommande que :**

a) **À propos des prévisions de dépenses additionnelles relatives aux missions politiques spéciales qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/62/512/Add.6), l'Assemblée générale approuve les ressources demandées par le Secrétaire général sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut. Le montant révisé devra être communiqué à l'Assemblée lorsqu'elle examinera les propositions du Secrétaire général;**

b) **L'Assemblée générale prend note du fait qu'une partie des dépenses additionnelles serait couverte par la somme de 17 322 800 dollars correspondant au reliquat du montant total inscrit au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2008- 2009;**

c) **Compte tenu des recommandations qui figurent aux alinéas a) et b) du paragraphe 62 ci-dessus, l'Assemblée générale ouvre des crédits correspondant au montant ajusté des ressources nécessaires aux chapitre 3 (Affaires politiques) et 35 (Contributions du personnel) et inscrit en contrepartie un montant équivalent au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2008- 2009.**
